

De: AMC <amailheschavanon@gmail.com>
Envoyé: lundi 29 juin 2026 23:18
À: *scot enquete publique
Objet: Contribution à l'enquête publique relative au projet de SCOT de la CATLP - Momères

À l'attention de Monsieur le Président et des membres de la Commission d'enquête publique du SCoT de la CATLP,

Objet : Contribution pour la préservation de l'identité rurale, du patrimoine bâti, des services de proximité, du cadre de vie et des continuités écologiques du corridor Arcizac-Adour / Saint-Martin / Momères / Horgues / Odos.

En tant qu'habitante et ancienne élue de la commune de Momères, possédant des parcelles sur ce territoire ainsi que sur les communes limitrophes, je souhaite en mon nom et au nom d'un collectif d'habitants de Momères soumettre à votre analyse plusieurs observations visant à garantir l'équilibre de notre bassin de vie et de notre commune face aux orientations du futur Schéma de Cohérence Territoriale.

Afin que le SCoT soutienne le développement de nos villages en tenant compte de leurs réalités concrètes sans figer leur dynamique nous demandons l'intégration des prescriptions suivantes au sein du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) :

1. Rectification et rééquilibrage du périmètre de « Centralité Urbaine » (Art. L141-6 du Code de l'Urbanisme)

Au vu de l'Atlas des centralités présenté par le DOO, force est de constater que le périmètre schématique proposé pour Momères est fusionné avec Horgues dans un seul et même cordon linéaire, essentiellement routier (D935) et résidentiel. Ce choix omet le cœur historique et le pôle scolaire du village. Pour respecter pleinement l'esprit de l'article L141-6 qui exige une "diversité des fonctions" et une "animation de la vie locale", nous demandons les ajustements suivants dans le DOO et le DAACL :

- **Reconnaissance et revitalisation des friches commerciales :** Le tracé indicatif du SCoT englobe fort heureusement une maison médicale ainsi que deux friches commerciales de convivialité (l'ancien restaurant CABALOU sur la D935 et l'ancienne pizzeria CEPONI sur la place du village). Nous demandons que le DOO qualifie explicitement ces deux établissements comme « *secteurs prioritaires de reconquête commerciale et artisanale* » et qu'il contraigne le futur PLUi à y faciliter l'implantation de nouveaux artisans et commerces de proximité

- **Sanctuarisation de la mixité fonctionnelle** : Afin de maintenir le peu de services existants, le DOO doit inscrire une orientation interdisant la perte d'usage ou la transformation de la maison médicale et de la salle des fêtes en logements résidentiels.
- **Rééquilibrage vers l'Ouest (Connexion avec l'école)** : L'Atlas du SCoT précisant que ce périmètre n'est que « schématique et indicatif », le DOO doit introduire une clause de souplesse autorisant explicitement le futur PLUi à étendre le "crochet" ouest de la place du village afin de raccorder physiquement et de manière sécurisée (par des liaisons douces piétons/vélos) cette zone orange au pôle scolaire intercommunal et associatif. C'est la seule façon de créer une véritable centralité vécue et connectée.

2. Préservation d'une enveloppe foncière minimale pour l'avenir du village (Application du ZAN)

La juste application des objectifs de sobriété foncière liés à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ne doit pas conduire à une omission des besoins des communes rurales de la plaine au profit des seuls grands pôles urbains de l'agglomération. Une telle centralisation excessive contredirait la dynamique de notre bassin de vie.

- **Demande** : Nous demandons que le DOO garantisse explicitement à la commune de Momères une enveloppe foncière minimale incompressible dédiée à sa croissance endogène. Ce budget foncier est vital pour combler intelligemment les dents creuses, permettre aux jeunes du village de s'y installer et assurer la pérennité des effectifs de notre école intercommunale.

3. Planification des mobilités, trafic de transit et sécurisation absolue des abords de l'école (Rue de la Plantère)

La rue de la Plantère accueille notre école intercommunale, ce qui en fait un lieu de rassemblement quotidien pour de nombreux enfants et familles. Pourtant, cette voie subit déjà un trafic intense et inadapté de poids lourds, générant de graves risques de sécurité en pleine zone scolaire. Cette situation menace de devenir critique avec le projet de futur pôle hospitalier unique à Lannes : l'afflux d'ambulances, de véhicules de secours et de logistique médicale risque de transformer notre réseau secondaire — et particulièrement la rue de l'école — en itinéraire de délestage ou en raccourci.

- **Demande** : Nous demandons que le DOO inscrive des orientations contraignantes pour interdire le trafic de transit des poids lourds et encadrer strictement les itinéraires de délestage dans les voies accueillant des équipements scolaires. La planification globale des accès et des corridors de secours pour le futur hôpital de Lannes doit être anticipée en amont sur les grands axes structurants afin de sanctuariser la rue de la Plantère, de sécuriser à 100 % les trajets domicile-école et de préserver la tranquillité des habitants.

4. Sanctuarisation des corridors écologiques et des espaces agricoles partagés (Arcizac-Adour, Saint-Martin, Momères, Horgues, Odos)

Les habitants de Momères cultivent et possèdent de nombreuses terres qui s'étendent sur les bords communaux voisins. Cet espace agricole partagé suit l'écoulement naturel de la plaine du sud vers le nord et reste intimement lié à un réseau hydrographique et forestier de premier ordre : **le bassin de la Gespe, ses affluents, la plaine de l'Adour et les zones boisées périphériques.**

- **Demande** : Nous demandons que le DOO et la cartographie de la Trame Verte et Bleue (TVB) classent ces espaces boisés et les abords des cours d'eau en « *Réservoirs de biodiversité* » et « *Corridors écologiques d'intérêt majeur* » strictement inconstructibles. Il est impératif d'imposer aux futurs PLU/PLUi des règles de continuité écologique pour protéger ce réseau solidaire qui lie **Arcizac-Adour et Saint-Martin (en amont)** à **Momères**, puis à **Horgues et Odos (en aval)**.

5. Gestion concertée des eaux pluviales et solidarité hydraulique d'un bout à l'autre de la plaine

La commune de Momères subit de plein fouet des désordres hydrauliques récurrents (saturations de fossés, ruissellements) lors des épisodes pluvieux intenses. Ces phénomènes sont fortement aggravés par les eaux de ruissellement en provenance d'**Arcizac-Adour et de Saint-Martin (situées en amont)**, et ont un impact direct en s'écoulant vers **Horgues et Odos (situées en aval)**.

- **Demande** : Nous demandons que le SCoT inscrive dans le DOO une obligation de gestion intégrée des eaux pluviales basée sur une réelle solidarité territoriale d'échelle intercommunale. Le document doit imposer de strictes règles de rétention et d'infiltration à la source pour tout nouveau projet d'aménagement dans les communes en amont afin de ne pas saturer Momères, et engager notre commune dans la même rigueur pour protéger l'aval (Horgues et Odos). La désimperméabilisation et les noues paysagères doivent devenir la règle tout le long de ce corridor hydraulique.

6. Patrimoine et adaptation au climat : préservation des volets traditionnels

Dans le cadre de la rénovation thermique du bâti, le remplacement des volets en bois traditionnels par des volets roulants en plastique altère gravement l'identité visuelle de nos villages. De plus, sur le plan thermique, les volets battants traditionnels offrent un matelas d'air et un ombrage bien plus efficaces contre le rayonnement solaire en été.

- **Demande** : Nous demandons que le volet patrimonial et environnemental du SCoT encourage fortement le maintien ou la restauration des volets extérieurs traditionnels (bois, pentures) dans les règlements locaux d'urbanisme. Même en cas d'installation de volets roulants pour des critères de confort moderne, la conservation des volets traditionnels (ne serait-ce qu'en position esthétique ou d'ombrage saisonnier) doit être prescrite pour le bâti de caractère afin d'allier protection thermique et préservation du paysage bigourdan.

Je vous remercie par avance de l'intérêt et de l'attention que vous porterez à notre démarche, qui vise à concilier la nécessaire transition écologique de la CATLP avec le respect de l'identité humaine, rurale, économique, routière et environnementale de notre secteur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs les Commissaires enquêteurs, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à Momères, le 29/05/2026

At Charaun

Anne Marie MAILHES CHAVANON

7, route de Tarbes

65360 - MOMERES